

## INFORMATION C.A.S.C 2012

A tous les adhérents du C.A.S.C,

Voici maintenant 9 mois que le C.A du C.A.S.C a été en parti renouvelé, notre objectif au cours de l'exercice 2011 a été d'atteindre un résultat comptable positif, malgré toutes les mesures prises et dans l'attente du bilan comptable 2011, nous devrions être déficitaire sur l'année 2011.

Ceci nous contraint à revoir les quotients familiaux ainsi que les modes de calcul utilisés pour verser les prestations aux adhérents.

Nous avons constaté qu'entre 2006 et 2010, le nombre d'adhérent a augmenté de 60 agents, et dans le même temps, le nombre d'enfant a augmenté de 136. (**2012=** moins 5 adhérents pour 73 enfants supplémentaires, étude effectuée le 25/11/11).

Il est à noter que :

	<b>2006</b>	<b>2010</b>	<b>variation</b>		<b>2012</b>
Nombre d'adhérent	556	616	+ 60	+10,79 %	611
Nombre d'enfant	636	772	+136	+29,38 %	845
Montant subvention	216 663 €	261 893 €	+ 45 230 €	20,87 %	
Frais fonctionnement	45 676 €	52 574.35 €	+ 6 898.3 €	+15,10 %	

De nombreuses prestations sont calculées avec comme référence le nombre d'enfant, alors que la subvention est versée en fonction du nombre d'agent employé par notre collectivité, le système de calcul des prestations n'est malheureusement plus tenable.

Suite à la réunion du 15 décembre 2011, les décisions suivantes ont été arrêtées :

- ↳ Changement du montant des Quotients Familiaux.
- ↳ Les adultes et enfants (jusqu'à 20 ans inclus) pris en charge pour le calcul du QF doivent être reconnu fiscalement à charge.
- ↳ prestations versées jusqu'au 17 ans inclus (âge considéré dans l'année) sauf stage enfant bafa-bafd (20 ans inclus).
- ↳ Suppression des prestations : thalassothérapie, vacances enfants collectivités.
- ↳ Modification des prestations : chèques vacances, bon de mariage, places culturelles, chèque lire, sport enfant.
- ↳ Modifications des organismes agréés et du barème des prestations.

Vous trouverez toutes les modifications sur le site [www.casc49.fr](http://www.casc49.fr)

Le Président  
 M. Fabrice HERVE